

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP : L'ENVOL ASBL

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue : Delcourt

Numéro : 4

Boîte :

Code postal : 5 3 0 0

Localité : ANDENNE

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Alphabétisation (français, math, NTIC - citoyenneté)	Favorable
2	Préformation aux métiers de l'aide aux personnes	Favorable
3	Orientation – MoBil'ACTION	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

L'offre de l'Envol s'adresse à un public spécifique : adultes peu ou pas scolarisés n'ayant pas acquis le niveau de compétences du CEB en Belgique ou à l'étranger, dans sa langue maternelle.

En Région wallonne, on estime qu'au moins 10% des adultes sont en situation d'illettrisme. Selon les chiffres du Forem, en juin 2021, 21% des DEI du Bassin de Namur disposaient au maximum du niveau d'études primaire ou secondaire de base. Plus particulièrement, la Commune d'Andenne comptait 281 DEI avec un niveau d'études correspondant au primaire ou secondaire de base.

Pour le public infrascolarisé, une formation en alphabétisation est indispensable pour toute autre démarche de formation et d'insertion professionnelle.

La formation est organisée à Andenne où aucune autre offre n'est proposée en alphabétisation.

Par ailleurs, la formation de base permet non seulement l'apprentissage ou le perfectionnement de la langue française (oral, écrit, lecture), mais également des mathématiques, ainsi qu'une initiation à l'informatique et un travail sur la citoyenneté.

L'Envol a également développé, depuis de nombreuses années, des partenariats en vue de permettre à ses stagiaires de poursuivre leurs démarches vers l'emploi à l'issue de la formation : Maison de l'Emploi d'Andenne, MIRENA, EIC Andenne, autres CISP tels qu'AFICo, Vis-à-Vis, Le Perron de l'Illon,...), Manpower, Cellule insertion du CPAS, PCS, Régie des Quartiers d'Andenne,...

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

La préformation aux métiers de l'aide aux personnes répond à un réel besoin.

En effet, les besoins d'emploi dans ce secteur sont importants sur le territoire du Bassin de Namur et sont en croissance, notamment avec le vieillissement de la population et la politique de maintien à domicile. Les services d'aide aux familles et aux aînés, de même que les hôpitaux et les maisons de repos recherchent très régulièrement du personnel et rencontrent souvent des difficultés de recrutement.

Les données publiées par le Forem sur les opportunités d'emploi qui transitent par ses services ne reflètent qu'une partie des besoins des employeurs ; particulièrement dans ce secteur qui utilise d'autres canaux de recrutement. Néanmoins, le Forem a diffusé en 2021 pour le territoire du Bassin de Namur : 376 offres pour des employés de ménage à domicile, 288 offres pour des aides-soignants, 81 pour des intervenants à domicile (aide familiales), 184 pour des intervenants auprès d'enfants, ...

Les métiers de l'aide aux personnes sont peu valorisés et les formations d'aide familial ou d'aide-soignant sont de longue durée (un an et demi à deux ans). Il est important de permettre aux personnes intéressées par ceux-ci et notamment aux personnes plus fragilisées de bien en appréhender leur réalité et de travailler sur les freins à la formation et de s'y préparer avant de s'y inscrire. L'IBEFE Namur dans son rapport analytique et prospectif 2021 recommande le développement d'actions de découverte, promotion et valorisation des métiers dans les différents secteurs d'activité.

L'ASBL Mode d'emploi organisait précédemment une formation visant à préparer à la formation qualifiante aide familial/aide/soignant, exclusivement réservée aux femmes à Andenne mais elle modifie son offre de services. Un module d'orientation aux métiers des services aux personnes est proposé par le CISP Espaces mais c'est à Ciney. Il n'y a dès lors pas de redondance dans l'offre.

L'Envol développe des partenariats nombreux en aval du module de préformation, vers la formation qualifiante (ex. offres proposées par l'Ecole Industrielle et Commerciale d'Andenne), mais aussi pour des lieux de stage, pour le Brevet Européen de Premier Soins, avec le Service Emploi et ISP d'Andenne, ...

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

Dans son dernier rapport analytique et prospectif paru en novembre 2021 (www.bassinfe-namur.be/rapport-analytique-et-prospectif-2021-et-diagnostics-sectoriels), l'IBEFE de Namur soulignait une nouvelle fois les **besoins importants en termes d'offres d'orientation et découverte métiers** sur le Bassin de Namur.

Voici ces principaux constats en la matière :

« *Beaucoup de métiers et notamment de métiers pour lesquels il existe de réelles perspectives d'emploi restent encore inconnus, mal connus et/ou font l'objet de préjugés, souffrent d'un déficit en termes d'image.*

Les jeunes et les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent dès lors pas aux options et formations qui mènent à ceux-ci et certaines d'entre elles ferment ou ne peuvent ouvrir. Cette méconnaissance des métiers est également source d'abandons en cours de formation.

Il est donc indispensable de mettre en place et de développer plus d'actions de découverte, de promotion et de valorisation des métiers : à destination des jeunes et des personnes sans emploi, mais également à destination des parents, des acteurs de l'orientation, des accompagnateurs, enseignants, chefs d'ateliers, ... (exemples : stages d'observation, journées découverte métiers, de séances d'acculturation en entreprises ou en centres de compétences, organisation de modules courts d'essais métiers, ...). »

Récemment, plusieurs acteurs namurois de l'Emploi et la Formation ont témoigné de besoins croissants en termes d'actions d'orientation pour leur public. Ils décrivent un public de plus en plus précarisé et de plus en plus « perdu » quant à son projet professionnel. Ils s'accordent aussi sur le constat de la nécessité d'un travail plus long et plus en profondeur avec le public afin de parvenir à faire émerger des projets réalistes et concrets.

En ce qui concerne l'offre disponible sur le territoire, l'asbl l'Envol est la seule à proposer une offre de formation structurelle en orientation sur la commune d'Andenne. Cette nouvelle offre s'adresse à une petite trentaine de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'asbl l'Envol dispose d'un riche réseau partenarial fortement ancré sur le territoire de la commune.

L'appel à projets « Appui aux parcours vers l'Emploi » permet d'envisager 4 autres offres potentielles en orientation sur la commune d'Andenne mais celles-ci ne sont à ce jour ni assurées ni programmées dans un agenda défini. En outre, les offres émergeant de cet appel à projets sont de plus courte durée et ne proposent dès lors pas le même service en ce qui concerne l'intensité et la continuité de l'accompagnement des publics. En conséquence, ne répondant pas aux mêmes besoins, ils ne s'adressent pas non plus au même type de public. Ces offres sont donc complémentaires à l'offre structurelle.

Compte tenu de ces éléments, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément.